



Déclaration des élus de catégorie C

CAP centrale du 19 mai 2011

Filière gestion publique

Tout d'abord, les élus CGT en CAPC voulaient évoquer les dramatiques incidents survenus récemment, notamment tentative de suicide d'un agent sur son lieu de travail à Tarascon et les 2 agents victimes d'un contribuable armé à la Réunion ...

Les événements tragiques de la Trésorerie du Tampon renvoient pleinement les missions de la DGFIP au cœur des politiques menées depuis plusieurs années. Le rôle et la place de l'impôt, son assiette et son recouvrement à force d'être remis en cause deviennent incompris par nos concitoyens. S'y ajoutent des réformes sans fin qui n'apportent aucune amélioration au traitement des situations des contribuables contrairement à l'affichage qu'en fait notre direction. Confrontés aux suppressions d'emploi, les agents subissent de plus en plus l'agressivité verbale des usagers, agressivité qui s'exprime également désormais physiquement. C'est aussi un fait qu'à Tarascon l'agent a craqué suite à une conversation téléphonique violente. Ailleurs, à Rennes ou à Aubervilliers, ce sont des coups qui ont été portés aux agents. Pour les quelques cas que nous connaissons, combien sont passés sous silence?! Que fait la DGFIP pour remédier à tout cela ?

Ces événements ne sont malheureusement que le reflet du mal être des personnels de la DGFIP et de la dégradation incessante de leurs conditions de vie au travail. Le dogme des suppressions d'emploi ajouté aux réformes successives mettent les services en situation de tension constante. Ceci a de lourdes conséquences sur les agents, pour qui le travail qui leur est demandé perd de son sens. Ce qui allait de soi il y a encore peu de temps est aujourd'hui remis en question, sans que l'intérêt du service public ne soit flagrant. Il en résulte pour les agents le sentiment que le travail fourni n'est pas apprécié à sa juste valeur. Tout ceci contribue à accroître la souffrance des personnels dans l'exercice des missions.

La présente CAPC doit étudier des propositions de renouvellement de contrat pour 2 agents, et la proposition de non-titularisation d'un agent d'administration, les 3 recrutés dans le cadre d'un recrutement de travailleurs handicapés.

La CGT tient à rappeler qu'elle s'oppose à ce mode de recrutement par voie d'entretiens et sous forme de contrats qui conduit souvent l'administration à choisir la personne recrutée en fonction de son profil et selon le poste de travail, plutôt que d'adapter le poste de travail à la personne handicapée.

On constate que l'objectif de 6% de travailleurs handicapés n'est rien d'autre qu'un effet d'annonce, qui aboutit à des dérives dans cette gestion. L'administration se contente en effet d'embaucher des personnes reconnues COTOREP sans pour autant les mettre en situation de pouvoir être titularisées. Certains commentaires dans les dossiers que nous avons à examiner confirment d'ailleurs clairement cette tendance.

Nous avons également à l'ordre du jour 13 recours de notation. Ces recours formulés en général par des agents aux très bons dossiers, témoignent une fois de plus des dégâts de la politique des quotas et de l'absence de rotation sélective pourtant portée par la direction. De même, la mobilité tant prônée se révèle toujours handicapante pour l'obtention de bonifications. Nous nous inquiétons de voir en plus que certains recours déposés ne sont toujours pas inscrits à l'ordre du jour, ce qui va avoir des conséquences pour les agents concernés alors que nous traiterons d'ici un mois les tableaux d'avancement pour lesquels la notation joue un rôle trop important !

Montreuil, le 26 mai 2011

Syndicat National CGT Finances Publiques,
263 rue de Paris, Case 451, 93514
MONTREUIL cedex

Tél. : 01.48.18.81.56, Fax : 01.48.51.99.65,
Mail : dgfip@cgt.fr,

site : www.financespubliques.cgt.fr

Déclaration liminaire

Concernant l'arrivée en détachement d'agents du fait de la transformation d'agence comptable en Trésorerie du centre hospitalier de l'hôpital des Quinze-Vingt, la CGT est favorable à la création d'une nouvelle structure. Cependant, nous nous interrogeons quant au devenir de celle-ci dans le cadre de la réforme hospitalière. Nous vous demandons donc de préciser les garanties qui seront apportées aux agents concernés, et les raisons qui vous amènent à ce choix.

Au sujet des discussions en cours sur les cahiers de consignes des agents techniques n'étant pas abouties, beaucoup d'agents « faisant fonction » sont toujours dans l'expectative concernant le choix qui leur est posé. En effet, ne sachant pas quelles tâches leur seront potentiellement confiées, ils ont du mal à se positionner sur l'un ou l'autre des corps. Surtout, le volume d'emplois concerné dans la filière technique n'offre que peu de possibilités de mobilité géographique, ce qui inquiète d'autant plus les agents dans le climat actuel de suppressions massives d'emploi.

En ce qui concerne les mutations, l'impact des suppressions d'emploi dans de nombreux départements, entraîne des situations individuelles de plus en plus difficiles pour lesquelles la direction va devoir trouver des solutions rapidement sous peine de remettre en cause une période de convergence que nous jugeons déjà trop longue.

Toujours sur ce sujet, dans les discussions en cours sur les nouvelles règles de gestion, l'administration affiche la volonté d'un délai de séjour ramené à une année pour la règle générale. Si la CGT se félicite de cette mesure, elle vous rappelle l'impériosité de communiquer auprès des personnels rapidement. En effet, l'an passé la suppression des blocages spécifiques au concours Ile de France, survenue en pleine période d'expression des vœux a généré incompréhension et mécontentement pour les agents.

Enfin, nous ne pourrions terminer sans évoquer la question salariale, particulièrement cruciale en termes de pouvoir d'achat. Après 2 années blanches sans aucune revalorisation, un point d'indice qui a perdu 10% de pouvoir d'achat en l'espace de 10 ans, ce sont maintenant des traitements nets qui sont en diminution du fait de la sur-cotisation liée à la réforme des retraites. Et à la DGFIP, ce n'est pas la prime d'intéressement stagnante depuis 3 années consécutives qui peut apparaître comme une compensation.

Pour les agents d'administration, situés en bas de l'échelle salariale, cette situation devient réellement préoccupante. Nous rappelons d'ailleurs que les quelques revalorisations récemment apportées à la grille de catégorie C ne sont que la conséquence des hausses du SMIC !

En effet, les premiers échelons sont progressivement rattrapés et dépassés par celui-ci. Il faudra ainsi à un agent nouvellement recruté 10 ans pour pouvoir bénéficier d'une augmentation de son traitement.

La journée d'action Fonction Publique du 31 mai s'annonce clairement, sous l'angle du contentieux salarial : rattrapage, revalorisation des grilles et mise en place d'une véritable politique salariale. Elle s'inscrit aussi pleinement dans la question des conditions de travail et de l'emploi

Les élus CGT gestion publique:

*Ghislaine Rémy, Marie-Christine Juin, Yannick Massiet,
Annie Matthias, Marie-Christine Prevost, Franck Richagneux*

COMPTE-RENDU DES ÉLUS DE CATÉGORIE C EN CAP CENTRALE DU 19 MAI 2011

REPOSE DE L'ADMINISTRATION À LA DECLARATION DES ELUS CGT

✓ sur les salaires

La Direction s'est déclarée incompétente pour évoquer ce sujet mais rappelle que le plan de qualification permet en interne des mesures très directes sur le pouvoir d'achat comme avec l'instauration du 8ème échelon. Les conditions d'application de ce dernier sont toutefois à voir et feront l'objet de discussions.

Pour la CGT, l'instauration du 8ème échelon pour les agents administratifs ne peut se concevoir dans un dispositif contingenté. Tous les agents ayant au moins 4 ans dans le 7ème échelon doivent pouvoir bénéficier de cet avancement sans condition.

✓ sur le handicap

Le sujet a été évoqué lors d'un groupe de travail le 16 mai. Il s'agit d'une question sensible pour laquelle les discussions sont ouvertes. L'administration indique qu'elle a la volonté d'améliorer le suivi et l'accueil de ces personnels, la fonction publique devant être représentative de la société.

Pour la CGT, les dossiers qui étaient à l'ordre du jour de cette CAP sont surtout représentatifs du manque d'ambition de l'administration. Loin de réellement chercher à être exemplaire, la façon dont elle opère pour recruter, intégrer et former les agents en situation de handicap traduit avant tout la seule logique d'affichage qu'elle suit.

✓ Règles de gestion

La direction indique que cette CAP est la dernière sous cette forme en matière de mutation. Elle renvoie d'ailleurs les syndicats à la note de synthèse du 14 avril en la matière, des groupes de travail étant encore programmés avant de lancer la campagne.

Elle a rappelé que les organisations syndicales ont des avis divergents sur la durée de la période transitoire. Selon elle, elle doit être assez longue pour préserver les droits acquis de chaque filière tout en permettant d'aller le plus rapidement possible vers les éléments positifs du nouveau système.

Pour la CGT, les agents n'ont pas demandé la fusion, pourtant la CGT a très tôt rappelé la nécessité de discuter de l'harmonisation des règles de gestion. Une convergence trop longue retardera les effets positifs des nouvelles règles pour les agents, et ne permettra pas la création d'une culture administrative commune à tous les personnels.

1. APPROBATION D'UN PROCES-VERBAL

Les élus CGT comme l'ensemble de la parité syndicale et administrative, ont voté « pour » compte tenu que les débats des CAP correspondantes ont bien été retranscrits dans ces procès verbaux.

2. TABLEAUX DES DEMANDES DE MUTATION ET TABLEAUX DES DEMANDES DE RÉINTÉGRATION

Demands de mutation pour convenance personnelle :

757 agents sont classés sur les tableaux des demandes de mutation sur emploi administratif et 12 sur emploi informatique.

Demands de mutation prioritaire :

244 agents dont les demandes sont retenues qui se composent de :

- ➔ 128 demandes reconnues prioritaires par les précédentes commissions
- ➔ 82 nouvelles demandes prioritaires d'office
- ➔ 34 nouvelles demandes non prioritaires d'office.

24 demandes sont rejetées après avis de la commission.

6 demandes sont retenues au titre des emplois informatique

Demands de réintégration :

57 demandes de réintégration ont été inscrites dont 35 sur le sous-tableau non prioritaire et 22 sur le sous tableau prioritaire.

Résultat du vote :

Pour : Administration et Sans Etiquette

Contre : CGT – FO – CFDT – CFTC – SUD

La CGT a voté contre les tableaux présentés par l'Administration. En effet, le mouvement final n'est soumis qu'à l'arbitraire de notre direction et ne répond pas à l'attente légitime des personnels.

Le mouvement au 1er septembre, décidé par l'administration seule, devrait être connu entre le 15 et le 20 juin 2011.

3. PROPOSITION DE RENOUELEMENT DE CONTRAT DE 2 AGENTS D'ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC RECRUTÉS PAR LA VOIE CONTRACTUELLE EN APPLICATION DU DÉCRET N° 95-979 DU 25 AOÛT 1995 MODIFIÉ

Malgré les interventions des représentants CGT pour un dossier, le contrat de l'agent va être renouvelé, alors que nous demandions sa titularisation.

Dans le deuxième cas le dossier sera évoqué lors d'une prochaine CAPC, la procédure devant être reprise avec la tenue de la CAP locale.

4. PROPOSITION DE NON-TITULARISATION D'UN AGENT D'ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC RECRUTÉS PAR LA VOIE CONTRACTUELLE EN APPLICATION DU DÉCRET N° 95-979 DU 25 AOÛT 1995 MODIFIÉ

A l'issue des débats cet agent va être titularisé.

5. DEMANDES DE REVISION DE LA NOTE DE VALEUR GENERALE OU DES APPRECIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2010

En raison de l'ordre du jour chargé de cette CAPC nous n'avons pu évoquer que trois dossiers de recours de la note, alors que treize étaient prévus. Ces dossiers ont été évoqués en priorité en raison des conséquences sur les tableaux d'avancement.

- Un dossier a été valorisé à + 0,06,
- Un dossier n'a pas été valorisé,
- Un dossier a obtenu en partie satisfaction. L'administration ne pouvant retirer du dossier de l'agent le rapport du notateur, une copie des débats de la CAPC, qui désapprouve la rédaction de ce rapport étant donné qu'il intervient après l'entretien avec l'agent sera insérée dans son dossier. Sur ce dossier la CGT, a cependant voté CONTRE l'agent souhaitant une valorisation à + 0,06.

RESULTATS DES VOTES :			
CGT	POUR 1	CONTRE 2	ABSTENTION 0
FO	POUR 1	CONTRE 2	ABSTENTION 0
CFDT	POUR 0	CONTRE 1	ABSTENTION 2
CFTC	POUR 1	CONTRE 2	ABSTENTION 0
SUD	POUR 1	CONTRE 2	ABSTENTION 0
SANS ÉTIQUETTE	POUR 1	CONTRE 1	ABSTENTION 1

Lorsque l'agent a eu satisfaction au niveau souhaité notre vote est positif. Dans le cas contraire, les élus CGT ont voté CONTRE.

6. DEMANDES DE DÉTACHEMENT DANS LE CORPS DES AGENTS D'ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC

Cinq dossiers étaient soumis à l'examen de la CAPC dont 4 dans le cadre de la création de la trésorerie du centre hospitalier national d'ophtalmologie des quinze-vingts à Paris.

Après débat l'administration nous informe que ces agents étaient volontaires pour intégrer cette nouvelle structure. Ils bénéficient d'une mise à disposition gratuite et d'une garantie d'emploi de rester sur place dans le même métier. Ces garanties étant apportées nous avons donc voté POUR.

Résultat des votes :	
<i>Détachements dans le cadre de la trésorerie des quinze-vingts</i>	
Pour : Administration – CGT – FO – CFTC – SUD et sans Etiquette	
Abstention : CFDT	
<i>Détachement sur un département</i>	
Pour : Administration – FO et sans Etiquette	
Contre : CGT	
Abstention : CFDT – CFTC – SUD	

Pour ce dernier dossier, il subsiste des demandes pour le département de détachement de cet agent la CGT a donc voté CONTRE.

7. DEMANDE D'ACCUEIL EN DÉTACHEMENT POUR LA TRÉSORERIE DE VICO

Ce poste a été proposé à l'occasion du mouvement spécifique du 1er juillet. Seul un agent de la filière fiscale a sollicité son affectation sur celui-ci suite à l'appel à candidature, cependant les règles de gestion étant différentes il ne pouvait prendre rang. Aucun agent de la filière gestion publique ne l'ayant sollicité il est donc resté vacant. Le poste est donc proposé en détachement à l'agent qui l'a sollicité, permettant par la même occasion de faire avancer la nécessaire convergence des agents originaires des deux réseaux.

Résultat du vote :	
Pour : Administration – CGT – Sans Etiquette – CFTC – SUD	
Abstention : FO – CFDT	

La CGT a voté POUR afin de défendre la continuité du service public dans un poste inoccupé depuis trop longtemps, cette affectation ne pénalisant par ailleurs aucun agent de la filière gestion publique.